

Le **lundi vingt huit juillet deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 18 juillet 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Louis BOUTROY, M. Bruno FLAMENT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Catherine VEROVE, Messieurs Fabien MARTIN, Didier HAMY.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Suite à la consultation ;

présentation du rapport d'analyses des propositions d'entreprises concernant la construction du garage communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a décidé de lancer un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée pour la construction d'un garage.

La date d'envoi à la publication est le 12 juin 2014.

Les offres doivent être réceptionnée en Mairie d'Escalles pour le 16 juillet 2014 à 18h00.

La publicité a été faite dans la Voix du Nord – éditions du Nord et du Pas-de-Calais et dans le BOAMP.

22 entreprises ont répondu.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 17 juillet 2014 à 10h00.

Ensuite l'analyse a été confiée au cabinet ABCISS maître d'œuvre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 28 juillet 2014 à 10h00 en Mairie pour prendre connaissance du rapport d'analyses et propose le choix suivant au Conseil Municipal sachant que les critères de jugement sont :

Le prix à 50 %.

La qualité à 45 %.

Le délai à 5 %.

**Lot N° 1 : V.R.D**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
SADE	92.69	35 003.50 €
EIFFAGE TP	100.00	29 885.00 €
MARMIN TP	92.74	30 013.10 €
AEI SETRA	91.74	35 797.73 €

Après discussion et réflexion, les 2 entreprises les mieux placées sont Eiffage et Marmin. Eiffage avec une note de 100 et un prix de 29 885.00 €

Cette entreprise avait oublié le raccordement au réseau existant qui est un point capital non apprécié par l'Assemblée et qui ne reflète pas le sérieux.

Marmin avec une note de 92.74 et un prix de 30 013.10 € soit 128.10 € en plus. Considérant que l'entreprise Marmin a déjà été retenue pour les travaux de viabilisation de la zone, soit les dessertes en réseaux divers et voirie des terrains de Monsieur et Madame Vieillard et de la Commune.

Ceux-ci sont réalisés en 2 tranches, soit 50 % de travaux réalisés à ce jour et le solde sera terminé après l'achèvement de la construction du garage puisque celle-ci conditionne la finition.

Considérant que ces 2 chantiers sont étroitement liés et en vue de permettre une meilleure coordination des travaux, l'Assemblée à l'unanimité des présents fait abstraction de la différence de prix et décider de confier les dits travaux à l'entreprise Marmin pour un montant HT de 30 0013.10 €.

### **LOT N° 2 : GROS ŒUVRE**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
VATP	75.09	264 893.00 €
TRACONORD	87.32	140 492.00 €
OPALE CONSTRUCTION	78.81	195 883.78 €
DECABAT	84.52	175 000.00 €

A l'unanimité des présents, l'Assemblée suite à la proposition de la Commission d'Appel d'offres, confie le LOT N° 2 : Gros œuvre à l'entreprise TRACONORD pour un montant HT de 140 492.00 €.

### **LOT N° 3 : COUVERTURE**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
RAMOS	55.85	28 482.00 €
COEXIA	85.07	32 014.63 €
DELATTRE	71.44	30 501.20 €
TBRC	62.47	39 835.95 €
MSB	46.40	37 007.62 €
REMY	44.67	28 431.62 €
DANIEL COUVERTURE	69.62	43 818.00 €
BELVA	63.60	23 959.63 €
CHRETIEN	92.95	23 372.95 €
COCE	63.85	38 043.69 €

A l'unanimité des présents, l'Assemblée suite à la proposition de la Commission d'Appel d'offres, confie le LOT N° 3 : COUVERTURE à l'entreprise CHRETIEN pour un montant HT de 23 372.95 €.

## **LOT N° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIES**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
Entreprise DELATTRE	94.47	19 277.00 €
REMY	47.52	20 164.41 €
DUFEUTRELLE	100	17 146.67 €

A l'unanimité des présents, l'Assemblée suite à la proposition de la Commission d'Appel d'offres, confie le LOT N° 4 : MENUISERIES à l'entreprise DUFEUTRELLE pour un montant HT de 17 146.67 €.

## **LOT N° 5 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
EUROTELEC	98.57	10 565.72 €
GOSSE et GOURNAY	72.25	18 957.25 €

A l'unanimité des présents, l'Assemblée suite à la proposition de la Commission d'Appel d'offres et confie le LOT N° 5 : ELECTRICITE à l'entreprise EUROTELEC pour un montant HT de 10 565.72 €.

## **LOT N° 6 : PLOMBERIE SANITAIRE – VENTILATION**

	<u>Synthèse des cotations</u>	<u>Prix</u>
THERMOCLIM	93.57	8 000.00 €
THERMIC	68.15	12 897.95 €
GOSSE et GOURNAY	97.06	8 249.00 €

A l'unanimité des présents, l'Assemblée suite à la proposition de la Commission d'Appel d'offres, confie le LOT N° 6 : PLOMBERIE à l'entreprise GOSSE et GOURNAY pour un montant HT de 8 249.00 €.

En récapitulatif les travaux de constructions du garage sont confiés aux entreprises.

LOT N° 1 : VRD	MARMIN	30 013.10 €
LOT N° 2 : G.O.	TRACONORD	140 492.00 €
LOT N° 3 : COUVERTURE	CHRETIEN	23 372.95 €
LOT N° 4 : MENUISERIES	DUFEUTRELLE	17 146.67 €
LOT N° 5 : ELECTRICITE	EUROTELEC	10 565.72 €
LOT N° 6 : PLOMBERIE	GOSSE et GOURNAY	<u>8 249.00 €</u>

**TOTAL H.T. = 229 839.44 €**

- **Rentrée scolaire 2014. Temps d'aménagements périscolaires.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il faut mettre en place la nouvelle réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Il faut prévoir un nettoyage supplémentaire des locaux le mardi.

Le mercredi 4h00 qui seront effectuées une fois sur deux par l'ASEM d'Escalles et de peuplingues.

Pour les TAP, il propose Madame VEROVE Aline comme intervenante une fois et la seconde fois comme accompagnatrice.

Par conséquent, il est obligatoire de revoir son quota d'heures.

Elle est annualisée. Jusqu'à ce jour, elle était payé 130h00, considérant qu'il faut faire face à ce surcroît de travail, il propose 145h00 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Si elle effectue des heures non prévues, elles seront rémunérées en heures complémentaires ou supplémentaires.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

**CONVENTION EDEN 62**

L'Assemblée demande que l'on puisse chasser tous les samedis matins à l'exception des vacances scolaires.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

**Réseau Départemental des itinéraires de Promenades et de randonnées**

Monsieur le Maire doit contacter le Département pour avoir plus de précisions.

L'Assemblée émet un avis favorable pour approuver le plan pour les itinéraires de 1 à 11.

L'Assemblée s'oppose au CR de la folle Emprise et d'Hervelinghen.

La réunion s'est terminée à 20h15.